

LUTTES ET COMMUNICATION

ISSN - 0181-5520

MENSUEL

Edité par la Fédération des Travailleurs de l'Information, du Livre, de l'Audiovisuel et de la Culture CFDT (F.T.I.L.A.C.-C.F.D.T)

43, rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS - Tél : 42.46.50.64

Ce numéro comporte des suppléments, dont "VUE DU SYDAS"

N° 57

SPECIAL
CONGRES

DEC. 87

EDITORIAL

IVème CONGRES :

NOTRE VOLONTE D'AGIR ET DE TRANSFORMER

Le DEVELOPPEMENT pour un SYNDICALISME D'ADHERENTS s'impose à toutes les fonctions de la Fédération, et chacun, chacune, dans son secteur, dans son syndicat, dans son entreprise, dans son atelier, son service se doit de regarder comment cette priorité, ce choix s'intègre à son propre travail pour permettre de gagner le pari du développement.

Mais ce pari ne sera gagné que si nous sommes capables, ENSEMBLE, de maîtriser les deux enjeux qui feront de la Communication et de la Culture un secteur d'activités où il fera "bon travailler", à savoir :

- la Modernisation des entreprises par l'introduction des nouvelles technologies,
- l'Europe de 1992.

Maîtriser pour maîtriser, cela n'avance pas à grand chose si nous n'y intégrons pas les cinq orientations définies par les délégués au congrès dans le cadre de la Résolution Générale.

Cinq orientations pour agir sur :

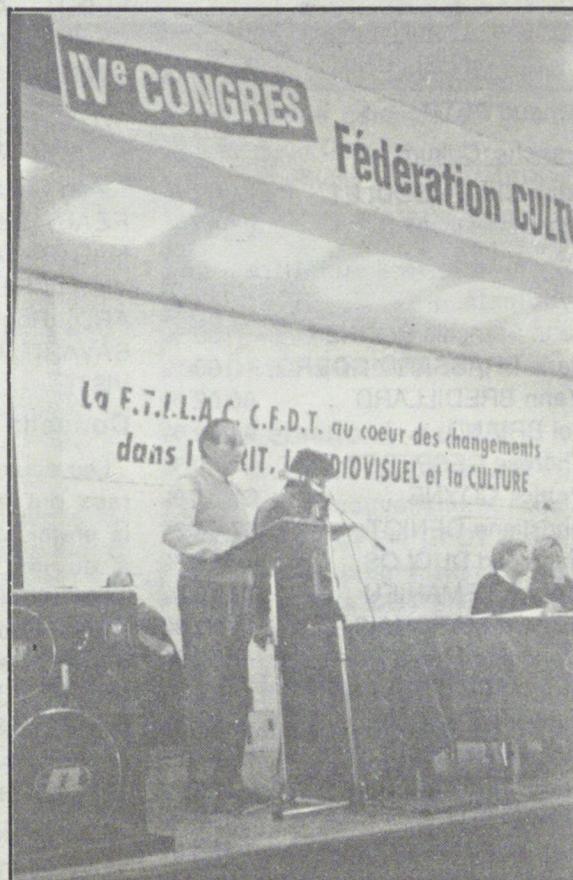
- L'emploi
- Les conventions collectives
- La formation professionnelle
- Les salaires
- L'aménagement et la réduction du temps de travail.

Se développer, maîtriser, proposer pour transformer, tels doivent être les maîtres mots de notre action quotidienne dans les années à venir. Bien sûr, la Résolution Générale ne se résume pas seulement de cette manière tant elle est porteuse de contenu pour chacune des lignes forces qui sous-tendent pendant trois ans le travail de la fédération, de ses syndicats, de ses sections d'entreprise.

Les 130 délégués au congrès, dont de nombreux jeunes militantes et militants, ont donc maintenant une immense tâche à accomplir : celle de faire partager ces objectifs aux militants, aux adhérents, aux sympathisants et à l'ensemble des travailleuses et travailleurs de nos secteurs.

C'est ainsi qu' ENSEMBLE, NOUS DEMONSTRERONS NOTRE VOLONTE D'AGIR ET DE TRANSFORMER NOTRE VIE DE TRAVAIL, GRACE A UN SYNDICALISME D'ADHERENTS CFDT dans le Livre, chez les Journalistes, dans l'Audiovisuel et dans la Culture.

Le Secrétaire Général : Michel MORTELETTE



Intervention R. WELKER. Photo: J.F. CULLAFROZ

INSTANCES FEDERALES

Un nouveau Conseil Fédéral a été élu, il comprend 38 membres (les chiffres expriment un pourcentage du nombre de mandats).

10 membres au titre de la Commission Exécutive Fédérale :

François CAPELIER	99,87 %
Michel CHAPEAU	94,75 %
Françoise CHIROT	88,72 %
J-François CULLAFROZ	66,62 %
Vincent DELACROIX	100 %
Daniel ELMI	100 %
Jacques GESLIN	100 %
Michel MORTELETTE	100 %
Jean-François SADIER	91,45 %
Raymond WELKER	80,34 %

1 membre au titre de l'Union Fédérale :

Alain BERNARD (USJF)	100 %
----------------------	-------

6 membres au titre des Branches :

Branche Ecrit :

François BEAUCHAMPS	91,96 %
Christine DAVID	100 %

Branche Audiovisuelle :

Véronique PELLERIN	99,06 %
Arnaud PETIT	92,78 %

Branche Culture :

Jean-Claude BOULET	94,68 %
Georges RICARD	95,53 %

21 membres au titre des Syndicats :

Jean-François BONNET	100 %
Marie BRASSARD-GOERG	100 %
Yann BREDILLARD	60,02 %
Pol BRIAND	94,59 %
Thérèse CESPEDES	100 %
Patrick COYNE	61,34 %
Christiane DENIOT	97,44 %
Raymond DUCLOS	100 %
Gérard LEMAHIEU	72,88 %
Bernard MARCHAIS	100 %
Françoise MARIE	100 %
Annick MARTIN-SANCIER	100 %
Patrick NEYROUD	73,79 %
Dominique NOEL	89,83 %
Farid OMARA	100 %
Henri POIRIER	100 %
José RODRIGUEZ	100 %
Philippe SAVARIT	100 %
Elio SCORSONNE	93,69 %
Eva SWANN	100 %
François WERNER	93,58 %

Les Camarades suivants ont été élus commissaires aux comptes : Jean-Gérard CAILLEAUX, Jean CECONELLO, Christian GUICHARD, Jean PAPADOPOULOS, Claude RA-VAUX.

Conseil de Branche Ecrit :

François BEAUCHAMPS, Roland BELLOCQ, Lecomte BERGER, Frédéric BODIN, Marie BRASSARD-GOERG, Thérèse CESPEDES, Georges CHARRIERE, Christine DAVID, Jean DELBECCHI, Christiane DENIOT, Alain FOREST, Alain GOGUEY, Gérard GOZOSIO, André HILAIRE, Didier LEJEUNE, José RODRIGUEZ, Serge POURVEUX, Jean RETTENBACH, Raymond WELKER.

Conseil de Branche Audiovisuelle :

Pol BRIAND, Alexandre CAZERES, Alain CHOLLON, Jean-François CULLAFROZ, Denis DERRIEN, Henri GILLET, Jacques IMBERT-VITAL, Yvette MATESCU, Véronique PELLERIN, Arnaud PETIT, Jean-Charles PICCO, Henri POIRIER, Eva SWANN, Catherine TREFOUSSE, Gérard VALLES, François WERNER.

Conseil de Branche Culture :

Jean-Claude BOULET, Daniel BUREAU, Denis LAMARRE, Annick MARTIN-SANCIER, Michel PELLEN, Vincent REBERIOUX, Georges RICARD, Roger ROTMANN, Philippe SAVARIT, Claude SCHOPP, Maxime VISTE.

Conseils Fédéraux :

Les deux premiers Conseils Fédéraux ont été fixés à l'occasion de la première réunion du Conseil qui a eu lieu le 21/11/87 ; lors de cette réunion, la Commission Exécutive Fédérale a été élue, ainsi que le Secrétaire Général Michel MORTELETTE et le Trésorier Vincent DELACROIX. Ces deux Conseils se tiendront : les 7 et 8 janvier 1988 et les 10 et 11 mars 1988.

Une grande partie du second Conseil Fédéral sera consacrée à la politique de développement et de syndicalisation à mettre en oeuvre en liaison avec les Syndicats et les équipes syndicales.

AMBIANCE

Bien que le déroulement d'un congrès ne soit pas l'unique point de mesure des avancées et de la maturité de la FTILAC, il convient toutefois de constater que celui de Villeurbanne a montré une nette évolution de l'organisation.

La préparation ayant précédé sa tenue a permis que les congressistes et l'équipe fédérale soient plus disponibles sur les enjeux de ce congrès. Chaque délégué a pu analyser, avec ses structures, les propositions qui étaient faites.

Mais il faut bien reconnaître que peu d'amendements ont été déposés par les syndicats ; toutefois, le fait que les délégués aient pu intervenir dans les interventions générales a permis un plus grand éventail d'expression. Néanmoins, pour les congrès à venir, il sera sans doute nécessaire d'améliorer les débats, y compris contradictoires, sur des aspects revendicatifs plus précis et moins globalisants, afin que chaque secteur puisse pousser la réflexion plus loin.

Fort heureusement l'humour venant du sud de la France nous a permis, de temps à autres, de nous détendre ; car, pourquoi ne pas le dire, la tolérance n'a pas été toujours présente dans les débats et cela a été dommageable pour tout le monde.

Il ne fait aucun doute que ce congrès a donné de la FTILAC une meilleure image, tant interne qu'externe. La couverture assurée par la presse locale en témoigne.

Et puis, par rapport au congrès de Valence, le confort des délégués a été amélioré sur le plan pratique et ce n'est pas négligeable.

Intermittents...

en permanence

**Un guide pratique
indispensable.**

Ne partez pas sans lui !

en vente à la FTILAC au prix de:
47,40 F. (port payé.)

ASSEMBLEE GENERALE DE LA BRANCHE ECRIT

- 18 NOVEMBRE 1987 -

Animée par Raymond WELKER, l'Assemblée Générale de la Branche Ecrit a porté sur les têtes de chapitres suivantes :

I - LABEUR

Ce sont les négociations autour des salaires et de l'attitude vis-à-vis d'un patronat "renouvelé" qui ont fourni le thème principal du débat. La Branche Ecrit a, à l'unanimité :

III - PRESSE ECRITE

C'est la mutation technologique en cours qui a fourni l'essentiel du débat :

il a été reconnu que le caractère inter-catégoriel de notre démarche offrait une chance plutôt unique d'échanges, mais que pour autant cela ne résolvait pas le choc potentiel lié au principe qu'on aura jamais deux personnes, l'une jour-

système d'information et, si les possibilités financières le permettent, de faire un supplément "Livre" à "Luttes et Communication". De plus, il existe depuis quelques jours un système de messagerie télématique dont tous les syndicats pourront bénéficier.

Pour l'unité d'action, même s'il a été réitéré un constat de non-illusion vis-à-vis de la CGT très

récupératrice, c'est un point de vue pragmatique qui a prévalu, prônant l'unité d'action chaque fois que possible.



Vue générale de la salle du Congrès.
(Photo : J.F.CULLAFROZ)

1) mandaté son Conseil pour travailler à une augmentation générale des salaires et à une modification de la Convention Collective,

2) souhaité la mise en oeuvre d'une revalorisation au niveau des qualifications et de la revalorisation de la profession,

3) refusé catégoriquement le principe du "mérite" dans les discussions salariales.

II - DISTRIBUTION

Après discussion des différences de statut selon les groupes, il a été convenu que, s'il n'était pas question de "casser" les acquis existants ici et là, il fallait en revanche aider à faire éclore une Convention Collective concernant les 35.000 intéressés de la profession. Ceci a été voté à l'unanimité moins une abstention.

naliste, l'autre du livre, autour d'un même écran.

A l'unanimité moins une abstention, il a été décidé de :

1) réaffirmer la pleine actualité de l'accord-cadre de 1986, avec ni plus ni moins que ce qu'il contient ;

2) développer des négociations inter-catégorielles de la branche et au niveau des entreprises ;

3) se retrouver entre catégories autour, notamment, de propositions sur la formation, l'aménagement et la réduction du temps de travail.

IV - VIE DE LA BRANCHE - UNITE D'ACTION

A propos du fonctionnement du Conseil de Branche, il a été question des remboursements du déplacement de ses membres. Il a aussi été demandé de renforcer le

MOORE-PARAGON

Aux élections de D.P. : la CFDT progresse

Lors du renouvellement des élections de DP, la CFDT a enregistré une progression de 15 % alors que la CGT en a perdu 14 %, ce qui donne :

CFDT : 7 sièges

CGT : 1 siège.

Une bonne chose pour se renforcer et envisager une politique de resyndicalisation !

ASSEMBLEE GENERALE DE LA BRANCHE CULTURE

- 18 NOVEMBRE 1987 -

Cette Assemblée Générale de Branche a regroupé une vingtaine de militants et militantes.

Issus de syndicats locaux divers, ces militants représentent nos différents secteurs professionnels : socio-culturel, théâtres, SACEM, Fonction Publique.

SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA BRANCHE

Le Conseil de Branche a connu des problèmes de fonctionnement qui tiennent à plusieurs raisons :

- la rotation des membres de ce Conseil, désignés au fur et à mesure que se mettaient en place les syndicats locaux, n'a pas favorisé un suivi du travail,
- la très faible remontée des informations des régions ; ces informations auraient pu enrichir notre réflexion,
- la diversité des secteurs professionnels nous a enlisé dans un saucissonnage de réflexions et a freiné une approche globale,
- l'absence de cohérence des employeurs, notamment sur le plan de leurs propres responsabilités en tant que gestionnaires de personnel, nous amène à répondre au coup par coup aux décisions qu'ils prennent.

Nous devons continuer à enfoncer le clou pour les obliger à se doter de véritables projets d'entreprise et de développement. Et en même temps nous doter d'une stratégie de défense des emplois.

UNE PRIORITE : L'EMPLOI

L'Assemblée Générale a émis la volonté de développer notre travail syndical en direction des petites entreprises.

Si, dans les grandes entreprises et services, nous faisons avancer plus ou moins vite nos revendications en fonction de nos implantations syndicales, l'Assemblée Générale a fortement souhaité que notre développement

syndical, dans les petites entreprises, soit une priorité. Cela veut dire, entre autres, que nos stratégies syndicales et nos pratiques s'adaptent aux salariés des petites entreprises. Notamment, la négociation de la mise en place des délégués inter-entreprises.

L'extension de la formation professionnelle pour les salariés des entreprises, quelle que soit leur taille, devra être poursuivie et amplifiée, car, sur l'ensemble de la branche, force est de constater que les PME constituent une réalité de plus en plus grande et que le développement de la syndicalisation ne sera réel que si nous savons prendre en compte la réalité des petites entreprises.

Le désengagement de l'Etat s'est considérablement accentué depuis Mars 1986.

Les secteurs public et privé se trouvent aujourd'hui dans une situation grave au regard de l'emploi.

Par la diminution des aides de

l'Etat, mais aussi des collectivités territoriales, les équipes syndicales sont confrontées tous les jours à la lutte pour le maintien des emplois.

Le discours du libéralisme nous assène "inutile de garder des services publics forts quand le secteur privé peut assurer les mêmes missions".

Et dans cette logique, il propose le mécénat comme panacée aux difficultés du secteur culturel.

Nous savons que le mécénat ne s'engage que sur des opérations où le succès et la rentabilité sont assurés.

Cela ne peut constituer un financement sérieux et durable pour les entreprises culturelles, encore moins pour les emplois.

Les emplois précaires se développent dans nos secteurs au détriment de l'emploi permanent.

Les entreprises recourent de plus en plus aux contrats de "formation" TUC, S.I.V.P....

Nous devons dénoncer les usages abusifs de ces formes d'emplois quand ils remplacent du personnel ou pallient au manque d'effectifs.

Le syndicat doit utiliser toutes ses possibilités d'intervention dans l'entreprise et en direction des administrations concernées pour dénoncer certaines situations.

Mais nous devons intervenir partout où c'est possible en amont, comme cela s'est produit dans certaines entreprises, pour assurer la mise en place et le suivi de conventions, TUC-SIVP notamment.

UNE COUVERTURE CONVENTIONNELLE POUR TOUS LES SALARIES

La CFDT s'est engagée dans des négociations ou renégociations des conventions collectives de nos secteurs.



Intervention de Maurice AMRAM
(Fédération de la Communication du QUEBEC).
(Photo : J.F. CULLAFROZ)

RAPPORT DE BRANCHE AUDIOVISUELLE

- 18 NOVEMBRE 1987 -

Dans le secteur socio-culturel, les théâtres, les maisons de la culture..., les négociations avancent plus ou moins vite.

Nous arriverons plus rapidement à des résultats quand nous pourrons mobiliser les travailleurs des entreprises concernées.

Nous devons également avoir le souci d'articuler la négociation des Conventions Collectives avec les plates-formes revendicatives locales.

NOS AXES DE TRAVAIL

La fédération a soutenu la mise en place de collectifs professionnels et aide à leur fonctionnement régulier. En retour, elle doit examiner l'investissement des militants de ces collectifs dans la fédération et les syndicats locaux, ainsi que la répartition des responsabilités.

S'il est réel que les salariés souhaitent souvent que l'unité d'action se réalise avec les autres organisations syndicales, cette unité se heurte à de nombreuses difficultés, plus ou moins importantes dans les secteurs.

Néanmoins, cela ne doit pas entamer notre volonté de la construire partout où cela sera possible.

Les négociations pour l'aménagement et la réduction du temps de travail doivent se poursuivre dans chaque secteur.

Les entreprises et les administrations sont également confrontées à des problèmes de modernisation. L'introduction de nouvelles technologies se négocie en même temps que les modifications de l'organisation du travail.

La syndicalisation est au cœur du travail de notre branche.

Le principal outil de ce développement syndical sera le plan de travail que doit construire la branche culture dans les mois à venir : un plan de travail qui associera les militants des entreprises, qu'ils soient ou non membres du Conseil de Branche, à l'élaboration de la politique revendicative.

Les syndicats SURT, SYNAVIF et SILAC Alsace étaient présents ainsi que l'USJF.

Les résultats de l'élection au Conseil de Branche vous ont été communiqués en page 2.

L'Assemblée Générale a rendu hommage au camarade Jacques ROCHET dont une partie du travail n'a pu être exploité et devra l'être par l'équipe mise en place lors de ce Congrès.

Il faut reconnaître que, depuis Valence, la Branche a peu ou pas fonctionné, suivant les périodes, par manque de suivi de certaines affaires ou manque de bras.

Pour la période à venir, l'Assemblée Générale définit le rôle de la Branche : elle harmonise et coordonne les actions au niveau national.

Le secteur couvert par la branche Audiovisuelle a connu d'importants bouleversements, notamment l'apparition de chaînes de TV privées ; la structuration économique et sociale du secteur privé de programmation est en cours.

La coexistence du secteur privé et du secteur public n'est plus aujourd'hui mise en cause.

La production audiovisuelle est de plus en plus internationalisée et ce phénomène semble devoir s'inten-

sifier dans les années à venir, tandis que la diffusion par satellite va effacer les frontières.

Si la Branche Audiovisuelle a connu de telles mutations, qui ont entraîné une nouvelle prise de conscience chez les militants et adhérents, le développement du secteur doit entraîner un accroissement des adhérents.

Si chaque syndicat doit veiller à son développement propre, la Branche, pour sa part, se donne comme premier objectif la mise en place d'outils pratiques de syndicalisation dont l'édition d'une plaquette visant à populariser les positions CFDT dans le secteur.

D'autre part, dans la perspective d'une meilleure relation avec les salariés du secteur, la Branche s'efforcera de mettre au point un questionnaire d'enquête. Nos revendications, toujours d'actualité, sont :

- la négociation d'une Convention Collective Nationale de l'Audiovisuel,
- la négociation d'accords-cadres professionnels, notamment sur la formation professionnelle, la création d'emplois et la réduction du temps de travail,
- la négociation de Conventions Collectives Nationales, partout où cela sera possible.



4 : Vue arrière de la salle du congrès.
Photo: J-F CULLAFROZ.



5 : Intervention de M.MORTELETTE.
Photo : J-F CULLAFROZ



6 : Vue générale de la salle du Congrès les invités.
Photo : J-F CULLAFROZ

DROIT DE GREVE

L'exercice du droit de grève est sérieusement remis en cause.

Plusieurs faits survenus ces derniers temps font penser que ce droit est soumis à de sérieuses attaques, tant des pouvoirs publics et du pouvoir judiciaire que du patronat :

- l'amendement "Lamassoure", devenu depuis la Loi du 30 juillet 1987, limite de fait l'exercice du droit de grève dans la fonction publique,

- les procès d'intimidation financière mettant en jeu la responsabilité civile des syndicats et des délégués (Syndicalisme Hebdo N° 2186),

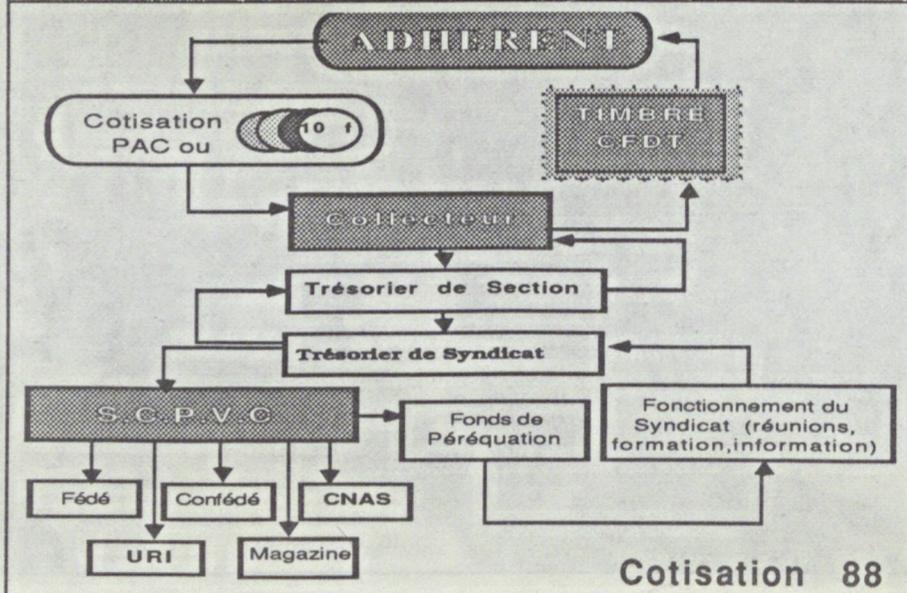
- le refus de la Cour d'appel de Grenoble d'ordonner la réintégration des grévistes d'Intermarché licenciés à la suite d'une grève de solidarité en faveur d'une salariée licenciée (12 août 1987),

- l'ordonnance de Créteil et la décision du Tribunal de Bobigny qui interdit une grève à Air-Inter en qualifiant la revendication de déraisonnable.

La CFDT est intervenue (tout en exprimant son désaccord avec le contenu de la revendication des pilotes et des officiers mécaniciens), devant le Tribunal de Bobigny, pour défendre ce droit qui est une liberté constitutionnelle. Sur le fond, la grève est une liberté

publique de valeur constitutionnelle, de ce fait elle doit être protégée par les juges garants de la Constitution. Cette liberté d'action, comme toute liberté, comporte ses limites qui doivent être recherchées à notre sens exclusivement dans la loi pénale (entraves à la liberté du travail, infractions relatives aux violences physiques etc...).

Le débat doit donc être mené à partir de ces principes qui figurent déjà dans la Loi afin de permettre le plein exercice de cette liberté fondamentale et conquise de haute lutte par nos pères.



Cotisation 88

La cotisation repose sur l'ensemble des règles que les organisations se sont données pour assurer le financement de l'action syndicale à travers les chartes financières.

Il existe une charte financière confédérale qui définit le cadre global. Puis, les Fédérations et les Unions Régionales y ont ajouté des dispositions qui leur sont propres concernant l'évolution, spécifique des parts de financement de leurs différentes structures (UPR, UIP, Branches...).

1) L'objectif de la charte financière (adoptée en 1973) : Elle s'appuie sur une volonté.

Notre syndicalisme est un syndicalisme d'adhérents ; l'adhésion massive est la garantie de notre vitalité, de notre indépendance, de notre force.

L'adhésion se traduit par le paiement d'une cotisation. C'est la garantie des moyens nécessaires pour l'efficacité de notre action syndicale.

Elle nous a fait faire d'énormes progrès :

- mieux répondre aux nécessités de notre activité syndicale,
- assurer à chaque structure CFDT une "sécurité financière", des moyens corrects de fonctionnement,
- développer la solidarité à tous les niveaux.

2) Les composantes de la cotisation :

(pour connaître l'ensemble des montants des parts pour 88, se reporter au n° 2185 de Syndicalisme Hebdo).

- Le montant du prix du timbre payé au SCPVC varie pour chaque syndicat en fonction de son appartenance fédérale et régionale. Tous les syndicats reçoivent communication du montant auquel ils devront régler les timbres 1988.
- Le Conseil National Confédéral

des 21, 22 et 23 octobre 87 a fixé le montant des différentes parts de la cotisation 88 en application de la règle d'indexation (évolution de l'indice des taux de salaires horaires et de l'évolution de la durée de travail d'avril 86 à avril 87).

Il est à noter que le Conseil National d'Octobre 86 a décidé de la diffusion de CFDT Magazine à tous les adhérents et également du financement partiel de cette opération par une participation prélevée sur les parts de cotisation revenant aux structures.

3) Les parts nationales interprofessionnelles :

- Part confédérale (fonctionnement salaires, etc...)
- Part Solidarité Mondiale (solidarité internationale)
- Part du fonds d'Organisation : elle sert à donner les moyens pour assurer ou renforcer l'implantation de la CFDT dans certaines régions ou dans certains secteurs professionnels.
- Part fonds immobilier : elle sert à se doter de moyens pour le logement des organisations nationales, confédération, fédérations avec l'ensemble de leurs services.
- Part du Magazine : sert à couvrir les frais de diffusion du magazine à tous les adhérents.

4) Parts régionales et fédérales :

Elles sont fixées chaque année par les régions ou les fédérations dans le cadre des dispositions fixées par leur congrès (règlement intérieur, charte ou motion financière...). Dans la part régionale est comprise la part garantie aux UIB et aux UL.5).

- La Caisse Nationale d'Action Syndicale :

Elle assure le versement de prestations en cas de grève, la couverture de certains frais d'actions en justice, ainsi que des prestations aux victimes de la ré-

pression patronale ou en cas d'accidents liés à l'activité syndicale.

6) La part garantie aux syndicats :

Pour 1988 cette part sera fixée à 10,04 F. minimum par timbre.

Pour son financement, il est créé un fonds de péréquation (1/1/87), celui-ci étant alimenté par une cotisation de tous les adhérents, une contribution des UR et fédérations, ainsi qu'une cotisation supplémentaire pour les adhérents de celles-ci émergeant aux fonds.

7) Timbres très bas revenus

Ce timbre est réservé aux adhérent(e)s dont la rémunération est inférieure à 80 % du SMIC mensuel. La cotisation payée par l'adhérent est calculée sur la base de 0,75 % du salaire net mensuel. Les syndicats peuvent commander des timbres très bas revenu jusqu'à concurrence de 4 % de leurs effectifs avec un minimum de 12 timbres et un maximum de 120 timbres (au delà, il leur faut passer un contrat avec leur fédération et l'union régionale).

8) La cotisation cadre :

Pour les ingénieurs et les cadres, comme pour tous les salariés, la cotisation perçue est proportionnelle au salaire net avec un minimum de 0,75 % de celui-ci.

La part destinée à l'UCC est de 10,33 F par timbre ; cette part assure le fonctionnement de l'UCC et le service à l'adhérent de la revue "Cadres CFDT".

9) Cotisation des retraités :

Elle doit être égale au minimum à 0,30 % de la pension de retraite. La part revenant à l'UCR est égale à 50 % de la part confédérale de la cotisation, l'autre moitié est retournée à l'Union Régionale des retraités. Les fédérations ayant une union fédérale de retraités peuvent avoir une part spécifique de cotisation.

**PRUD'HOMMES :
UNE CFDT CONSOLIDÉE**

La CFDT a obtenu 23,05 % des suffrages exprimés

Ce résultat confirme ceux obtenus en 1979 et 1982, mais surtout il confirme un redressement perceptible dans les élections récentes.

Pour juger ce résultat, il faut avoir en mémoire que les années 81 et 82 sont celles où nous avons réalisé nos meilleurs scores aux élections CE. Depuis, la tendance était à la baisse. Enfin, même si les scrutins ne sont pas comparables, il ne faudrait pas oublier le mauvais résultat de la Sécurité sociale, en 1983.

Ce mauvais résultat de la Sécurité sociale est maintenant balayé et le recul dans les élections professionnelles entre 81 et 85 est compensé. Le score de 82, intervenu dans un contexte bien plus favorable pour la CFDT, est confirmé. La progression de FO ne se fait pas à notre détriment, c'est d'autant plus significatif que ceux qui ont choisi la CFDT l'ont fait sur la base d'une image nette d'engagement sur les problèmes importants qui se posent à la société et au syndicalisme, en particulier sur les tensions du racisme, de l'exclusion sous toutes ses formes, du chômage, de la solidarité. FO ne peut se prévaloir de la même clarté.

L'énergie déployée par les militants se concrétise dans un résultat qui confirme une remise en selle de la CFDT. C'est aussi le résultat d'une image qui se renforce. La voie est tracée. Le dynamisme CFDT déployé au cours de la campagne prud'hommes doit se prolonger sur le terrain de l'action et de la syndicalisation.

Baisse du chômage :

**UN TRAIN PEUT EN
CACHER UN AUTRE.**

Depuis l'été, le niveau de chômage tend à diminuer. Fin octobre, la progression annuelle était ramenée à 1,1 %. On pourrait se réjouir de cette tendance si elle correspondait à des créations d'emplois. Malheureusement ce n'est pas le cas, les effectifs salariés diminuent.

L'analyse des statistiques montre que "l'effet de substitution" joue à plein : le nombre de chômeurs âgés s'accroît fortement, celui des jeunes diminue.

Autrement dit les entreprises continuent de licencier des salariés âgés bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée, pour les remplacer par des jeunes avec des contrats peu coûteux pour l'entreprise (notamment les SIVP). Il est plus que jamais nécessaire de réviser les dispositifs d'insertion et de réinsertion pour empêcher qu'ils soient détournés de leur objectif.

Contrairement aux déclarations du Ministre du Travail, les bonnes solutions consistent à développer la création d'emploi par une relance sélective et la répartition des emplois par la réduction du temps de travail. Si l'on continue sur cette pente, le traitement social du chômage se limitera à un traitement statistique et les nécessaires mesures d'insertion et de réinsertion perdront toute crédibilité.

Déclaration de Pierre Héritier

SOMMAIRE

Editorial 1
 Instances Fédérales 2
 Ambiance 2
 Rapport de Branches :
 Ecrit 3
 Culture 4
 Audiovisuelle 5
 Droit de grève 6
 Cotisation 88 7
 Baisse du Chômage 8
 Prud'hommes 8

En encart:

Résolution Générale

La FTILAC

à votre service

24 heures sur 24

C'est désormais une réalité. Votre minitel vous permet de nous joindre et de consulter les pages d'un journal régulièrement tenu à jour. Vous y trouverez également une messagerie qui vous permettra de nous laisser un message auquel nous vous répondrons dans les meilleurs délais par le même canal. Par la suite vous pourrez y trouver une mine de renseignements précieux : liste des codes A.P.E. et conventions applicables en fonction de celui-ci, minimas conventionnels.

36-14

ASPA*CFDT.

"LUTTES ET COMMUNICATION"

- Mensuel - Le N° 3 F. -

Abonnement : 1 an = 20 F.

Directeur de publication :

Michel MORTELETTE

- Rédaction et abonnements :

43, Rue du Fbg Montmartre

75009 PARIS - Téléphone :

(1) 42 46 50 64

N° Commission Paritaire :

1422-D-73

LUTTES ET COMMUNICATION

ISSN - 0181-5520

MENSUEL

Edité par la Fédération des Travailleurs de l'Information, du Livre, de l'Audiovisuel et de la Culture CFDT (F.T.I.L.A.C.-C.F.D.T)

43, rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS - Tél : 42.46.50.64

Ce numéro comporte des suppléments, dont "VUE DU SYDAS"

Supplément
au N° 57

Info Minitel :
3614-ASPA*CFDT

DEC. 87

RESOLUTION GENERALE

1 Notre projet : "Le monde bouge"

Notre constat

1 -1

Les sociétés occidentales sont en pleine mutation. Les problèmes du coût de l'énergie (pétrole), les incertitudes monétaires ont entraîné de nombreux bouleversements, notamment dans le partage international du travail.

1 -2

Les changements sont économiques, technologiques et culturels. Ces changements ont des répercussions dans la vie de tous les travailleurs.

1 -3

Les restructurations auxquelles nous assistons dans nos secteurs peuvent conduire à renforcer le pouvoir de quelques grands groupes qui confisquent les évolutions technologiques. Leur but est notamment de renforcer leur pouvoir dans la société et maintenir une organisation du travail inégalitaire, hiérarchique et productiviste.

1 -4

Notre action se situe dans un monde où l'audiovisuel, l'écrit et les activités culturelles sont en pleine mutation : concentration des entreprises au niveau économique, mais au détriment des hommes, création de groupes multimédias à l'échelle européenne, privatisation des sociétés audiovisuelles (satellites, câble).

1 -5

Notre intervention est d'autant plus fondamentale que tous ces secteurs constituent des enjeux importants pour la société.

Mobiliser, proposer, lutter.

1 -6

Nous avons pour objectif d'assurer le pluralisme et la démocratie dans le domaine de la communication, de l'écrit, de l'audiovisuel et de la culture, ainsi que l'équilibre entre l'écrit et l'audiovisuel ; des mesures législatives doivent les garantir.

1 -7

Un système d'économie mixte, où sera assurée la complémentarité entre un secteur public fort et le secteur privé, permettra de développer une production audiovisuelle, culturelle et écrite, pluraliste et diversifiée.

1 -8

Dans le domaine de l'information, la pluralité des titres, leur autonomie réelle et le droit des équipes rédactionnelles doivent être garantis.

1 -9

Les journalistes, dans le cadre de leur travail d'investigation, doivent avoir la garantie du secret des sources. Une loi devra formaliser cette garantie.

1 -10

Dans le domaine audiovisuel, une politique de développement des industries de programmes est indispensable pour l'emploi et le devenir de la culture en France.

1 -11

Un service public, fort et de qualité, doit être développé. Le service public ne doit pas devenir un ghetto et supporter seul la charge d'activités non rentables.

Il faut remettre en valeur les principes d'un service public démocratique, libéré des contraintes liées au taux d'écoute, et associant les citoyens à son contrôle et à sa gestion.

1 -12

En ce qui concerne les droits d'auteurs, les accords bilatéraux doivent être systématisés et une harmonisation des législations européennes doit être recherchée.

1 -13

Le financement des produits culturels exige un financement public. Les pouvoirs politiques doivent prendre en compte dans leurs choix budgétaires la nécessaire diversité, la différence et l'intérêt des usagers.

1 -14

Cependant le financement des oeuvres ainsi que des activités culturelles se pose aussi sous l'angle privé. La publicité, les systèmes de sponsoring et de mécénat ne doivent pas être rejetés a priori, mais des règles doivent être trouvées pour que la liberté de création et de programmation soit totalement respectée.

1-15

Il est illusoire, aujourd'hui, de ramener le développement de nos secteurs à un simple enjeu hexagonal. L'Europe constitue un marché considérable pour les secteurs de la communication et de la culture ; nous assistons aujourd'hui à des bouleversements importants du paysage, entre autres audiovisuel, liés aux progrès techniques (satellites, câble, vidéo).

La Fédération doit rechercher avec les autres syndicats européens une cohérence technique, une coopération interculturelle et une harmonisation sociale.

1-16

Le développement des activités culturelles de proximité passe par une réflexion sur des formes originales d'entreprise et de leur mode de financement.

2 Vers un nouveau syndicalisme : développer un syndicalisme d'adhérents, un syndicalisme de masse.

2 -1

L'enjeu, pour les trois ans à venir, c'est notre capacité à syndicaliser et à reconnaître l'action de la CFDT.

2 -2

La Fédération apportera une attention particulière aux pratiques intercatégorielles dans les entreprises ; c'est la seule voie d'un syndicalisme responsable, formateur et solidaire.

2 -3

La section d'entreprise est la base de notre action syndicale. Néanmoins, il sera apporté une attention particulière à l'accueil, à l'information des adhérents isolés, notamment ceux issus des P.M.E., et des intermittents.

2 -4

La question des moyens des sections syndicales

2

d'entreprises à établissements multiples doit être posée ; elle conditionne notre réflexion sur la construction et le renforcement de l'ensemble fédéral.

2 -5

L'adhérent est totalement associé à toute décision, notamment lorsqu'il s'agit de mener des actions revendicatives.

2 -6

Le syndicalisme doit se nourrir des réalités quotidiennes des salariés. Il doit notamment prendre en compte leurs préoccupations professionnelles.

2 -7

Le développement de nos organisations passe aussi par la mise à la disposition des adhérents de services. L'information, la formation, le conseil juridique sont des moyens d'améliorer notre audience et donc de syndiquer.

2 -8

Pour améliorer notre présence sur le terrain et notre capacité d'intervention, la formation fédérale privilégiera les stages de formation adaptés aux priorités revendicatives de branche et aux techniques de négociations qui y sont liées, et la formation des équipes de syndicat.

2 -9

La politique fédérale de régionalisation et de fondation de syndicats multiprofessionnels couvrant le



Intervention du secrétaire de l'U.R.I.
Photo : J-F CULLAFROZ

champ d'activité de la F.T.I.L.A.C. sera poursuivie et développée.

3 - Des propositions pour agir, rassembler et gagner

3 -1

Notre réflexion et notre action doivent toujours être conduites en fonction des deux secteurs dans lesquels nous intervenons : le public et le privé.

La crise pèse de tout son poids sur les travailleurs. Les organisations syndicales en subissent le contre-coup. Cependant, cela ne doit pas nous conduire à accepter les exigences patronales de déréglementation tous azimuts.

3 -2

L'emploi, la réduction des inégalités salariales et de statuts restent en tête de nos priorités. Les négociations devront toujours se dérouler dans le cadre des conventions collectives dans les branches où elles existent.

3 -3

Dans le service public comme dans le privé, les travailleurs doivent bénéficier de droits et de garanties équivalents.

3 -4

Des conventions collectives et des accords de branche devront être revendiqués et négociés dans l'audiovisuel, la diffusion de la presse, le socio-culturel et la culture.

3 -5

La lutte contre le chômage ne saurait justifier et entraîner un développement systématique des emplois précaires.

3 -6

Les conventions collectives doivent préciser les conditions et garanties accordées aux salariés en ce qui concerne les contrats à durée déterminée ou saisonniers.

Le recours aux intermittents devra faire l'objet de négociations au niveau des branches, tant pour les garanties conventionnelles que sociales.

La fédération s'opposera à toute tentative de mise en place des contrats à durée indéterminée intermittents dans les branches, dans l'état actuel du contenu de l'ordonnance.

3 -7

La réduction et l'aménagement du temps de travail font partie de nos revendications sur l'emploi.

Plus la réduction du temps de travail sera forte et générale, plus elle aura un impact positif sur l'emploi. Nous devons engager une bataille décisive contre la survivance d'heures supplémentaires partout où nous négocions des accords de réduction ou d'aménagement du temps de travail.

3 -8

La réduction du temps de travail et la compensation totale ou partielle du salaire ainsi que le niveau des

heures supplémentaires devront être appréciées en fonction des branches. Elles devront, en tout état de cause, faire l'objet d'une négociation.

3 -9

Si depuis trois ans l'inflation a baissé, c'est au prix du blocage des salaires. Mais cela n'a pas amené d'amélioration de l'emploi, ni de reprise des investissements ; cependant, l'inflation ayant réellement baissé, les revendications salariales doivent donc être posées différemment.

3 -10

Le pouvoir d'achat moyen doit être maintenu jusqu'à 2 fois le SMIC revendiqué.

3-11-1

Le patronat recourt de plus en plus aux augmentations "individuelles" : ce système doit être contrôlé et prioritairement pris sur les gains de productivité.

3-11-2

Des négociations par branche et par entreprise devraient s'engager pour fixer le pourcentage de la masse salariale qui sera consacré aux augmentations individuelles.

3-11-3

Un tel contrôle devrait permettre de répartir l'augmentation de la masse salariale entre la progression du pouvoir d'achat et les augmentations individuelles.

3 -12

Les grilles de classifications devront être révisées afin d'intégrer l'évolution du niveau des connaissances des travailleurs, des technologies, et la nécessaire évolution de carrière conduisant à une refonte et à une véritable adaptation des plus anciennes conventions collectives existantes. Cette révision s'accompagnera d'une réduction du nombre des postes hiérarchiques.

3 -13

Les évolutions technologiques ne doivent pas se faire en dehors des travailleurs qui doivent exercer un contrôle sur leur mise en place et négocier les conditions de travail qui en découlent.

3 -14

Des accords-cadres devront être négociés au niveau des branches. A la suite de quoi, dans les entreprises, des accords spécifiques devront être négociés sur le choix des matériels, la formation des personnels, le maintien et/ou le niveau de l'emploi, l'amélioration des conditions de travail et les investissements.

3 -15

Les Instances de représentation du personnel doivent totalement remplir leur rôle et leur contrôle et doivent être renforcées, notamment dans le domaine de l'emploi, des salaires, de l'introduction des nouvelles techniques et des choix économiques de l'entreprise. Les moyens donnés aux représentants du personnel doivent être renforcés.

3 -16

Les droits des travailleurs, en ce qui concerne les

conditions de travail et l'organisation de celui-ci, doivent être utilisés et renforcés.

3 -17

Les travailleurs de la fonction publique doivent bénéficier des mêmes droits que les autres en matière de droit d'expression.

3 -18

Le système de protection sociale doit être défendu. Il fait partie des conquêtes du mouvement ouvrier.

3 -19

Toute réforme, notamment de la Sécurité Sociale ou de l'UNEDIC, doit avoir l'accord des organisations syndicales soutenues par la masse des assujettis.

Pour défendre la Sécurité Sociale, la FTILAC et ses organisations s'emploieront à créer les conditions d'une large mobilisation avec toutes les forces mutualistes, associatives et syndicales.

4 - Notre stratégie d'action

4 -1

Au niveau des branches professionnelles, la priorité, pour l'ensemble de nos secteurs, demeure la négociation de garanties collectives en y intégrant la connaissance que nous avons des acquis des négociations locales pour les étendre. Le développement des branches professionnelles favorise de véritables politiques économiques prenant en compte les besoins des usagers.

Les branches ont un rôle de coordination et d'impulsion dans les fonds d'assurance formation qui existent et doivent permettre la création de nouveaux fonds.

4 -2

La fédération privilégiera les négociations de branche. Elles représentent une garantie pour les salariés des P.M.E. et constituent le cadre indispensable aux négociations d'entreprise. Pour être efficace l'action fédérale ne peut s'inscrire que dans une démarche collective et organisée des sections syndicales CFDT implantées dans la profession pour faire avancer les positions défendues par notre organisation.

4 -3

La FTILAC-CFDT a vocation pour devenir un pôle de rassemblement important. Cela suppose que le pluralisme syndical soit reconnu et soit imposé dans toutes les entreprises ou services.

Pour défendre au mieux les intérêts des travailleurs, la FTILAC-CFDT cherchera à réaliser l'unité d'action, chaque fois que possible, avec l'ensemble des organisations syndicales.

L'unité d'action n'est pas une affaire d'appareil mais doit au contraire s'apprécier au niveau de l'entreprise et des branches professionnelles sur des objectifs précis.

5 - Dans la C.F.D.T., la F.T.I.L.A.C. a une place à prendre et à défendre.

5 -1

La FTILAC poursuivra activement sa participation

4

aux instances, commissions et groupes de travail confédéraux.

5 -2

La force d'un projet CFDT ne peut se concevoir qu'en ayant intégré la dimension culturelle, véritable passage obligé d'une société de communication.

La Fédération élaborera avec ses organisations des réflexions en matière de politique culturelle, qu'elle confrontera au plan confédéral.

5 -3

Les rapports nouveaux qui naissent entre les jeunes et le monde du travail, mais aussi vis-à-vis du syndicalisme doivent enrichir nos pratiques syndicales.

6 - Une pratique syndicale européenne

6 -1

Afin de développer notre action sur le plan européen, la FTILAC adhérera à l'E.G.A.K.U. (Comité Européen des Syndicats des Arts, des Spectacles, de la Presse et de l'Audiovisuel) et y prendra toute sa place.

6 -2

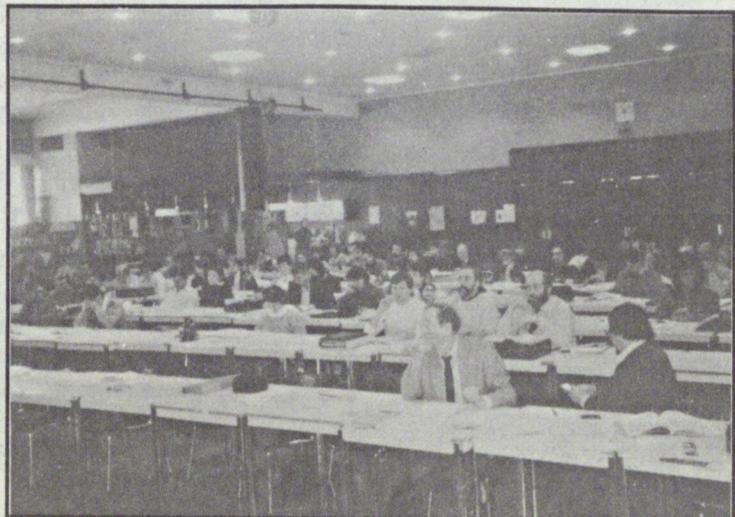
Elle soutiendra les initiatives prises par la F.I.J. (Fédération Internationale des Journalistes), notamment au regard des atteintes portées contre la liberté de la presse et des journalistes.

6 -3

Développer nos relations dans le monde. La situation des pays en voie de développement reste une préoccupation pour la Fédération. Leur combat pour la liberté de vivre, travailler et s'exprimer reçoit notre soutien.

"LUTTES ET COMMUNICATION"

- Mensuel - Le N° 3 F. - Abonnement : 1 an = 20 F.
Directeur de publication : Michel MORTELETTE
Rédaction et abonnements :
43, Rue du Faubourg Montmartre
75009 PARIS - Téléphone : (1) 42 46 50 64
N° Commission Paritaire : 1422-D-73



Vue générale de la salle du congrès.
Photo: J-F CULLAFROZ

LUTTES ET COMMUNICATION

ISSN - 0181-5520

MENSUEL

Edité par la Fédération des Travailleurs de l'Information, du Livre, de l'Audiovisuel et de la Culture C.F.D.T. (F.T.I.L.A.C.-C.F.D.T.)

43, rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS - Tél : 42.46.50.64

Ce numéro comporte des suppléments, dont "VUE DU SYDAS"

LETTRE
MENSUELLE

Supplément au
N° 57

DANS L'ECRIT

Salaire Labeur :

- 3 % en 1988 : La C.F.D.T. signe -

1,70 % au 1/1/88 et 1,30 % au 1/9/88, tel est le résultat de la négociation des salaires du Labeur avec la Fédération Française de l'Imprimerie et des Industries Graphiques. Depuis 1982, aucun accord n'avait pu être signé ; il n'y avait que des recommandations patronales qui étaient peu appliquées dans les P.M.E..

Aujourd'hui, cet accord est applicable à **TOUS LES SALAIRES DU LABEUR.**

Cette signature permet aussi de remettre à niveau les salaires inchangés depuis 1982.

La dernière valeur du point 100 connue au 1-4-82 était fixée à 20,69 F, sa valeur au 1-1-88 sera de 26,88 F.

Seule la C.G.T. n'a pas signé.

De plus la C.F.D.T. a obtenu l'ouverture de négociations dans le courant du premier trimestre portant sur une réévaluation substantielle de la valeur du point.

Convention Collective du Labeur :

Une réunion du groupe Labeur aura lieu le mercredi 13 Janvier.

Ordre du jour : rédaction définitive des modifications à apporter à la Convention Collective.

Ces modifications seront soumises au Conseil de Branche Ecrit du 21 janvier et envoyées ensuite à la fédération patronale à la fin janvier.

Presse Quotidienne Régionale :

La C.F.D.T. a fait parvenir à la Fédération patronale deux textes contenant nos propositions pour les négociations sur le Fonds d'Assurance Formation et sur la réduction du temps de travail.

Presse Hebdomadaire Régionale d'information

La F.T.I.L.A.C. - C.F.D.T. a invité les organisations syndicales présentes dans la Presse Hebdomadaire Régionale d'Information à une rencontre intersyndicale afin de leur présenter ses propositions en matière d'accord-cadre sur l'introduction des nouvelles techniques notamment.

L'objectif est d'avoir une stratégie commune et d'être d'accord sur les revendications.

DANS L'AUDIOVISUEL

Salaires Exploitation Cinéma :

Compte tenu de la non-application des recommandations patronales et de la dégradation de la situation dans l'Exploitation Cinématographique, - pouvant aller jusqu'à un éclatement de la fédération patronale -, et donc d'une négociation à deux vitesses (prônée par les exploitants indépendants : accord salaire sur les grands circuits et un autre pour les indépendants), les organisations syndicales ont signé l'avenant N° 7 à la Convention Collective Nationale de l'Exploitation Cinéma.

Cet avenant prévoit une majoration de la valeur du point de :

0,50 % au 1^{er} décembre 1987

0,75 % au 1^{er} février 1988

0,75 % au 1^{er} juin 1988

0,50 % au 1^{er} octobre 1988

Ces majorations sont à appliquer sur les salaires réels.

BOUYGUES - TF.1

Une rencontre entre la Fédération Nationale de la Construction Bois C.F.D.T. et la F.T.I.L.A.C. - C.F.D.T. (section de TF.1 et SURT compris) aura lieu, avec l'objectif suivant : définir notre stratégie d'action vis-à-vis du groupe Bouygues.

DANS LA CULTURE

La convention Nationale du Secteur Socio-Culturel : ça avance !

Deux points essentiels ont été abordés au cours des dernières réunions :

- la réduction et l'aménagement du temps de travail
- les animateurs de centres de vacances.

Globalement, les propositions de la CFDT sur l'A.R.T.T. ont reçu l'accord des partenaires sociaux, hormis celui de la CGT.

L'accord-cadre proposé par la FTILAC :

* Si les entreprises appliquent la modulation, la durée moyenne annuelle est de 35 heures.

* Lissage des rémunérations.

* La durée maximale du travail ne pourra excéder 48 h sans que cette durée puisse être utilisée au-delà de huit semaines consécutives.

* La base de référence annuelle s'établit en nombre d'heures annuelles, déduction faite de l'ensemble des congés et repos négociés précédemment.

* En fin d'année, les heures de dépassement sont payées à 25 % pour celles comprises entre 35 heures et 39 heures et 50 % au-delà.

Ces heures de dépassement donnent droit au repos compensateur prévu par le Code du Travail.

* Une prévision nominative ainsi qu'un contrôle des horaires de travail sont prévus.

Les enjeux :

* Pour un protocole d'accord-cadre, fixer des règles évitant les déréglementations tous azimuts.

* La pénalisation financière prévue va obliger les employeurs à concevoir une gestion prévisionnelle du temps de travail et de l'organisation de celui-ci.

* Propositions de la CFDT vécues comme étant réalistes visant non pas à introduire "la flexibilité" (dixit la CGT), mais à la limiter.

Les animateurs de centre de vacances et de loisirs :

Longtemps considérés comme non-salariés par les employeurs ; les syndicats patronaux sont d'accord aujourd'hui pour que la Convention Collective Nationale leur soit appliquée.

Sur proposition de la FTILAC, il a été décidé qu'une annexe particulière leur serait consacrée afin de prévoir les conditions particulières de travail comprenant notamment les éléments suivants :

* l'équivalence temps, la formation, les garanties sociales, les rémunérations, les congés hebdomadaires, les congés payés.

CALENDRIER FEDERAL

7-8 Janvier : - Conseil Fédéral à NANTERRE :

Définition du plan de travail du Conseil, Bilan du Congrès, Politique de formation syndicale, Objectifs de rentrée des cotisations, Action revendicative sont, entre autres, les points inscrits à l'ordre du jour.

12 Janvier : - Négociations Salaires dans la Reprographie

13 Janvier : - Commission Travail sur la Convention Collective

14 Janvier : - Commission Exécutive Fédérale

- Intersyndicale à l'initiative de la FTILAC-CFDT dans la Presse Hebdomadaire Régionale d'Information (P.H.-R.I.)

15 Janvier : - Rencontre à Genève avec l'EGAKU (Comité syndical professionnel de la Confédération Européenne des Syndicats) suite à la décision du Congrès. Michel Mortelette représentera la Fédération.

18 Janvier : - Réunion exploratoire concernant la possibilité de mise en place de négociation d'une Convention Collective du Cinéma d'Animation.

19 Janvier : - Visite de M. Mortelette dans une nouvelle section du Travail à Chateauroux (36)

21 Janvier : - Conseil de Branche Ecrit

- Négociation d'un protocole agent d'accueil dans l'exploitation cinéma

26 au 29 Janvier : Conseil National Confédéral.

29 Janvier : - Campagne développement Travail en direction des entreprises du site de Marne la Vallée (77).

IMPORTANT

Dans le numéro 57 du bulletin fédéral "Luttes et Communication", et plus précisément dans l'encart sur la Résolution Générale, une erreur importante a été commise.

Au titre 3 "des propositions pour agir, rassembler et gagner" les alinéas 3-11-2 et 3-11-3 n'ont pas à figurer dans le texte, puisqu'ils ont été retirés lors des débats du Congrès ; un rectificatif sera apporté dans le bulletin de Janvier.

MEILLEURS VŒUX A TOUS POUR 1988

"LUTTES ET COMMUNICATION"

Mensuel - le N° 3 F. - Abonnement 1 an : 20 F.
Directeur de publication : Michel MORTELETTE

Rédaction et abonnements :
43, rue du Faubourg Montmartre
75009 PARIS

Téléphone : (1) 42 46 50 64

N° de Commission Paritaire : 1422 - D - 73